



## Lutte contre la fraude fiscale : où en est-on ? Où va-t-on ?

Le Ministère du budget et des comptes publics organise une opération médiatique le mardi 5 mai 2009 baptisée « Lutte contre la fraude, 600 contrôleurs à Bercy ». Cette journée est censée faire le point sur la lutte contre la fraude sociale et fiscale. A voir le nombre d'intervenants de la sphère sociale et les thèmes retenus, un constat s'impose : cette journée revêt une très forte tonalité « fraude sociale ». C'est du reste bien cette tonalité qui est à l'œuvre tant dans la lettre de mission du Président de la République et du Premier Ministre à Eric Woerth du 11 Octobre 2007 que dans les faits (par exemple, jusqu'ici, les « échanges » d'informations prévus entre sphère fiscale et sphère sociale sont surtout des transmissions des services de contrôle aux Urssaf pour renforcer le contrôle social). On peut donc regretter que la lutte contre la fraude fiscale, pourtant si bruyamment invoquée à propos des paradis fiscaux à l'occasion de la tenue du G 20, occupe ici une si petite place.

Car en matière de fraude fiscale, la situation demeure préoccupante :

- les quelques mesures juridiques nouvelles prises ces dernières années sont complexes à mettre en œuvre (comme la « fragrance fiscale ») et ne répondent pas aux enjeux,
- l'administration fiscale perd des emplois : - 10 % des effectifs en 6 ans, or, ce sont les « Hommes » qui exercent le contrôle au quotidien,
- la gestion (ou « pilotage ») du contrôle réduit sa capacité d'action : la myopie de quelques indicateurs, le management de plus en plus présent mais de moins en moins technicien et les délais toujours plus resserrés empêchent bien souvent de mener des investigations poussées, ce qui est évidemment très problématique lorsqu'on s'attaque à des schémas de fraude complexes qui nécessitent du temps (ce dont les agents manquent).

Les chantiers sont donc nombreux pour améliorer la lutte contre une fraude fiscale qui pèse lourdement sur les finances publiques. Le Conseil des prélèvements obligatoires (2007) estime la fraude fiscale et sociale entre 29 et 40 milliards d'euros (dont 70 % de fraude fiscale) mais précise qu'il s'agit d'un montant « plancher » qui n'intègre ni les irrégularités ni l'évasion fiscale. La Commission européenne (2006) évalue la fraude fiscale entre 2 et 2,5 % du produit intérieur brut (soit 40 à 50 milliards d'euros sur la base d'un PIB à 2.000 milliards d'euros en 2009). Le SNUI (2007) l'évalue entre 42 et 51 milliards d'euros. Quel que soit le montant et l'approche de la fraude, le manque à gagner pour les finances publiques est colossal.

La délégation nationale de lutte contre la fraude, créée en Avril 2008, est une structure légère orientée vers la réflexion et la communication. La fragrance fiscale a été annoncée fin 2007. L'idée initiale était intéressante (il s'agissait d'être plus réactif et d'assurer le recouvrement) mais dans les faits, la mécanique est très complexe. Des mesures concernant la petite fraude sociale ont déjà été prises, sur le contrôle des arrêts maladie notamment. On est loin ici de l'ampleur de la fraude organisée grâce aux paradis fiscaux, par exemple. Or, en la matière, le G 20 a accouché d'une souris : les demandes d'informations qui devraient être négocié avec les paradis fiscaux devront être « pertinentes » (en clair, il faudra prouver qu'il y a fraude alors que la demande d'information vise précisément à rechercher la preuve de la fraude !). Enfin, concrètement, les missions de contrôle fiscal font l'objet d'un « formatage » croissant : « Bercy » veut faire évoluer le contrôle fiscal dans le but d'en faire de fait une « prestation de service » et non la contrepartie normale du système déclaratif.

La fraude évolue, se diversifie, se complexifie et s'internationalise. Pourtant, le risque de décrochage est évident, car les acteurs du contrôle fiscal n'ont pas les moyens ni le temps d'effectuer un contrôle fiscal efficace et de qualité. Si, au niveau européen, la Commission européenne a avancé sur plusieurs chantiers (la coopération, la lutte contre la fraude à la TVA, l'harmonisation de l'impôt sur les sociétés et l'élargissement de la directive « épargne »), en France, la question des moyens humains, juridiques et matériels demeure posée. C'est un fait : le décalage entre la réalité économique et les moyens dont disposent les agents des impôts s'accroît. Or, une fiscalité plus juste et mieux comprise passe par un contrôle fiscal réellement adapté aux enjeux.